



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 7 AVRIL 2009 à 20 H 30

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14  
Absents : 3  
Procurations : 2

**Présents** : Mmes et Mrs Maryannick GARIN, Maurice FROMENT, Jacques BONNIN, Marie-Thérèse PELLET, Ivan KIMMERLE, Armand BES, Maxime TAILLAND, Alain DIDIER, Sabine BARRAS, Pierre ARMAND, Lucie BOLIVAR, Claire ETUY.

**Absents excusés** : Mrs Olivier MAVIEL, David BES, Emilien DEL PAPA.

**Procurations** : de David BES à Sabine BARRAS et de Emilien DEL PAPA à Pierre ARMAND.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le 1<sup>er</sup> avril 2009

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse PELLET

La séance ouverte, Marie-Thérèse PELLET donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 18 mars 2009. Celui-ci est signé ensuite par tous les conseillers.

### MODIFICATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU GOLF

Monsieur le Maire expose que Mr TARIOTTE, propriétaire du Golf a déposé un permis de construire pour aménager notamment un restaurant. Le réseau électrique n'étant pas suffisant, il conviendrait de réaliser une extension de réseau d'environ 90 m sur le domaine public, jusqu'en limite de la parcelle 36.

Si la commune désire réaliser ce raccordement, elle devra solliciter l'intervention du SDED et s'engager à prendre en charge un montant forfaitaire communal de 3055,32 €.

Par ailleurs, il est précisé que suivant la Loi Urbanisme et Habitat et le Code de l'Urbanisme, ce coût participatif peut être répercuté au demandeur, notamment dans le cas où le raccordement est inférieur ou égal à 100 m.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un accord de principe sur ce projet, accepte le montant de la participation Financière et décide que celle-ci sera répercutée sur le demandeur : Mr TARIOTTE.

### REVERSEMENT DU FORFAIT D'ADMINISTRATION GENERALE DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT A LA COMMUNE EN 2009

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut demander au budget annexe du Service Eau Assainissement de lui reverser une quote-part des frais d'administration générale sous forme d'un forfait. Ainsi la somme de 1500 € a été inscrite au budget prévisionnel 2009 du SEA.

Il est décidé à l'unanimité de reverser cette somme au budget principal 2009 de la commune.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION ( SITV )**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SITV a décidé de modifier les statuts du syndicat en vue de transférer son siège social en Mairie des Granges Gontardes. Afin que la procédure puisse suivre son cours, il faut que chaque commune adhérente au syndicat donne son accord sur ce changement.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, donne son accord sur ce changement.

## **CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE AVEC L'ONF ET ANNABELLE WÜRBEL**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été approuvée par délibération du 7 août 2008.

Il porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral n° 09-767 en date du 27 février 2009 portant autorisation de pâturage caprin en forêt communale relevant du régime forestier.

Il précise qu'il convient maintenant de reprendre une convention pluriannuelle de pâturage avec l'ONF et Annabelle WÜRBEL, convention identique à celle signée le 12 août 2008, mais mentionnant en plus les références de l'arrêté préfectoral précité ainsi qu'une date d'effet au 8 avril 2009.

Il donne lecture du projet de cette nouvelle convention.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, approuve la nouvelle convention qui prendra effet le 8 avril 2009 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **TRAVAUX DE PROTECTION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose qu'en cas d'orages, les eaux pluviales ruissellent sur le toit de l'église et se déversent notamment dans une propriété mitoyenne située en contrebas, et qui se trouve inondée.

Par ailleurs, il rappelle que le paratonnerre situé sur le Donjon (voisin de l'église) présentant des signes de vétusté, il est devenu nécessaire d'envisager son remplacement.

Monsieur le Maire précise qu'afin de réaliser ces travaux de protection, une consultation des entreprises spécialisées a été réalisée dont les résultats ont fait l'objet d'une étude comparative préalable par la commission urbanisme et travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la Société Verti Sud-Est Services pour ses deux offres dont le montant global s'élève à 5684,87 € HT, soit :

- Mise en place d'une gouttière sur la partie Est du toit de l'église avec pose d'une descente d'eau et reprise du caniveau d'écoulement des eaux pluviales au sol. Coût : 2403,73 € HT, soit 2874,86 € TTC.
- Réalisation d'une installation extérieure de protection contre la foudre par fourniture, pose et raccordement d'un paratonnerre à dispositif d'amorçage sur le toit de l'église. Coût : 3281,14 € HT, soit 3924,24 € TTC.

Une subvention au titre de la DCP 2009 est sollicitée auprès du Conseil Général.

## **AMENAGEMENTS DANS L'ERA : SONORISATION DE LA SALLE HAUTE ET ECLAIRAGE DE LA VOÛTE**

Monsieur le Maire expose qu'une étude a été faite d'une part en vue de sonoriser la salle haute, d'autre part pour aménager un éclairage dans la salle basse dite « la voûte ».

Il ajoute que ces études ont été suivies d'une consultation respective des entreprises spécialisées et précise que les offres reçues ont fait l'objet d'une étude comparative préalable par la commission urbanisme et travaux.

Il est décidé à l'unanimité de retenir :

- Pour la sonorisation de la salle haute : FORUM MUSIQUE pour un coût de 3187,29 € HT, soit 3812,00 € TTC.
- Pour l'éclairage de «la voûte»: Mr TREGARO Ange, dont le devis s'élève à 1869,00 € HT, soit 2235,32 € TTC.

Le Conseil Général est sollicité en vue de l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DCP 2009.

## **SECURISATION D'UN MUR REMPART SUR LE SITE DE TORONNE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection du mur tenant lieu de rempart aux abords de la chapelle de Toronne. Afin de sécuriser ce site par la reconstruction du mur, une consultation des entreprises spécialisées a été réalisée.

Il précise qu'à l'issue de cette consultation, les diverses offres reçues ont fait l'objet d'une étude comparative préalable par la commission urbanisme et travaux.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL DP TRICASTIN d'un montant de 1496,74€ HT, soit 1790,10 € TTC, et sollicite le Conseil Général en vue de l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DCP 2009.

## **PROGRAMME DE TRAVAUX DIVERS**

Monsieur le Maire propose ensuite une liste de petits travaux divers à réaliser en stipulant que tous les devis ont été étudiés préalablement par la commission des travaux

- Rajout d'une descente de chéneau sur l'immeuble locatif : Devis de Gilles BROCHARD : 285,82 € TTC
- Nettoyage et curage de fossés : Devis de Daniel NICOLAS : 3229,20 € TTC
- Remplacement de regards sur réseau et station d'épuration des Grèses :  
Devis de la SARL DP TRICASTIN : 1942,39 € TTC  
Devis d'IRRISERVICES : 681,90 € TTC

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 05

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 10 avril 2009